

Délégation de signatures du Directeur Général à la Directrice du service Ressources Humaines

DELIBERATION CA 2025 M12 80
Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nadège LANGLAIS, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Thierry SAVIDAN.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GUIGNARD donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Brigitte DEMEURANT COSTARD donne pouvoir à M. JC DAUPHIN

Mme Véronique CADUDAL donne pouvoir à Mme Valérie RUMIANO

M. Stéphane FAVRAIS donne pouvoir à Mme Martine HUBERT

M. Loïc LENOUEL donne pouvoir à M. Guillaume HAMON

Membre excusé sans pouvoir :

M. Paul LE BIHAN

Membres absents sans pouvoir :

Mme Sandra LE NOUVEL

Mme Nicole LECLERC

M. Daniel BARON

M. Bruno BEUZIT

M. JJ LE GUERN

Membres consultatifs présents :

Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN - Représentante de M. Le Préfet

Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier

M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires

Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines

M. François BRACQ, Direction des finances

Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine

Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

Vu le Code de la construction et de l'habitation et, notamment son article
Vu le décret n°2022-706 du 26 avril 2022.

Rappel :

Avec l'accord du Conseil d'Administration, le Directeur Général peut déléguer sa signature aux membres de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

La délégation de signature présente deux caractères fondamentaux : le caractère personnel de la délégation ; la délégation de signature n'entraîne pas un transfert de compétence mais vise à faciliter l'organisation interne et transfère simplement la formalité matérielle de la signature.

Problématique :

Pour pallier l'absence de la Directrice du service Ressources internes, il est nécessaire pour le bon fonctionnement des services, que le Directeur Général accorde une délégation de signatures à la Directrice du service Ressources humaines à partir du 1^{er} janvier 2026.

Proposition :

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver :

- La délégation de signatures accordée à la Directrice du service Ressources humaines, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Approuve la délégation de signatures accordée à la Directrice du service Ressources humaines, à partir du 1^{er} janvier 2026.

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo